

# Demande d'allocation de maternité



## A A remplir par l'ayant droit

### 1. Identité de la mère

#### 1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

#### 1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

#### 1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

#### 1.4 Numéro d'assuré

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

#### 1.5 Etat civil

célibataire  mariée  divorcée  veuve

#### 1.6 Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

**A joindre :** Copie de la carte d'identité ou du livret de famille

#### 1.7 Existe-t-il une curatelle ?

oui  non

Si oui : Nom et adresse du curateur

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

**A joindre :** Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

## 2. Enfant(s)

Enfant(s) donnant droit à une allocation de maternité :

Nom	Prénom	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**A joindre :**

Copie de l'acte ou des actes de naissance, ou du livret de famille.

Copie du certificat médical attestant la durée de la grossesse (si la naissance est intervenue avant la 40e semaine de grossesse et que la mère n'était pas assurée à l'AVS suisse en permanence durant les 9 mois précédant l'accouchement).

**3. Indications sur la durée d'assurance de la mère**

**3.1 Avez-vous été domiciliée hors de Suisse dans les 9 mois précédant l'accouchement ?**

oui  non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**3.2 Au moment de l'accouchement ou dans les 9 mois précédant l'accouchement, exercez-vous ou avez-vous exercé une activité lucrative hors de Suisse, dans un Etat de l'UE ou de l'AELE?**

oui  non

Si oui :

de	à	Etat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Données sur l'employeur de l'Etat de l'UE ou de l'AELE :

Nom	Rue, no
<input type="text"/>	<input type="text"/>
NPA, Localité	Téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**A joindre :**

Original de l'attestation concernant la totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence dans un Etat de l'UE ou de l'AELE (formulaire E 104)

**4. Indications sur l'activité lucrative**

Il faut mentionner **tous** les employeurs. Toutes les feuilles complémentaires (formulaire 318.751) doivent être envoyées ensemble à la même caisse de compensation. Une seule demande d'allocation de maternité peut être déposée.

**4.1 Avez-vous exercé une activité lucrative avant l'accouchement ?**

salariée ?

Nom et adresse de **tous** les employeurs :

<input type="text"/>	Faire remplir la <b>partie B</b> de ce formulaire
----------------------	---

<input type="text"/>	<b>A joindre :</b> Formulaire 318.751
----------------------	---------------------------------------

<input type="text"/>	<b>A joindre :</b> Formulaire 318.751
----------------------	---------------------------------------

indépendante ?

s'il s'agissait d'une activité indépendante

comme activité principale ?  comme activité accessoire ?

caisse de compensation compétente	numéro de décompte
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**A joindre :** Copie de la décision de cotisations de la caisse de compensation

## B A remplir par l'employeur

L'employeur doit fournir des informations sur le dernier salaire soumis à cotisations AVS perçu par la salariée avant l'accouchement, sans prendre en compte les effets de la grossesse ou de la naissance sur le salaire.

a) Dernier salaire mensuel soumis à cotisations AVS

CHF

x12  x13

b) Salaire horaire (sans la part du 13e salaire ni les indemnités de vacances ou pour jours fériés; indépendamment des atteintes à la santé liées à la maternité)

CHF

Heures de travail par semaine

c) Autres formes de rémunération : salaire soumis à cotisations AVS des 4 dernières semaines

CHF

d) Salaire en nature (logement et nourriture) ou salaire global (pour les collaborateurs membres de la famille)

heure  mois  4 semaines  année

CHF

e) Autres rémunérations : (gratifications, provisions, pourboires, parts du 13e salaire en cas de salaire horaire, etc.)

heure  mois  4 semaines  année

CHF

f) Durée du rapport de travail

de

à

jj, mm, aaaa

jj, mm, aaaa

g) S'agit-il de gains intermédiaires

oui  non

h) Versez-vous un salaire durant les 98 jours de congé maternité ?

oui

non

jusqu'à quand ?

jj, mm, aaaa

i) Transmettez-vous à la mère l'allocation de maternité moins les déductions ?

oui  non

j) La salariée est-elle imposée à la source ?

oui  non

k) Une indemnité journalière de l'assurance maladie ou de l'assurance accidents a-t-elle été versée à la salariée dans les 9 mois précédant l'accouchement ?

oui  non

Nom de l'assureur :



## C Versement de l'allocation de maternité

L'allocation de maternité est versée :

- à l'employeur (versement ou bonification sur le prochain compte de cotisations)
- à la mère, sur le compte bancaire ou postal suivant

Titulaire du compte

Nom et adresse de la banque / poste

N° IBAN

Les demandes de versement de l'allocation de maternité à un tiers ou à une autorité doivent être présentées sur un formulaire de demande spécial (formulaire 318.182, fourni par les caisses de compensation ou disponible sur le site [www.av-s-ai.ch](http://www.av-s-ai.ch)). Elles seront dûment motivées.

Observations

### Remarques importantes et signature

L'allocation de maternité ne peut être accordée que tant et aussi longtemps que la mère a effectivement cessé toute activité lucrative durant le congé de maternité, et pour 14 semaines au plus. Elle est versée même si la mère ne reprend pas son activité lucrative au terme des 14 semaines de congé.

Toute reprise d'une activité lucrative avant l'expiration du congé de maternité de 14 semaines entraîne l'extinction pure et simple du droit à l'allocation. Dans ce cas, la mère, ou le cas échéant son employeur, s'engage à en informer immédiatement la caisse de compensation. Les allocations de maternité indûment versées doivent être restituées. Les violations intentionnelles de l'obligation de renseigner peuvent engendrer des sanctions.

En apposant leur signature, la mère et l'employeur confirment avoir pris bonne note des dispositions susmentionnées et certifient que les indications fournies sont exactes :

Lieu et date

Signature de la mère ou de son représentant

Lieu et date

Signature et sceau de l'employeur

**Prière de ne pas attacher vos documents ensemble.**

**Pièces à joindre à la demande :**

- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Copie de l'acte ou des actes de naissance, ou du livret de famille

**Le cas échéant :**

- Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches
- Copie du certificat médical attestant la durée de la grossesse (si la naissance est intervenue avant la 40<sup>e</sup> semaine de grossesse et que la mère n'était pas assurée à l'AVS suisse tout au long des 9 mois précédant l'accouchement)
- Attestation concernant la totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence dans un Etat de l'UE ou de l'AELE (formulaire E 104)
- Copie de la décision de cotisations de la caisse de compensation (pour indépendante)
- Copie des décomptes d'indemnités journalières de l'AA ou de l'AMaI établis depuis le début de l'incapacité de travail
- Copie des décomptes de l'AC établis avant l'accouchement
- Formulaire attestation d'employeur (formulaire 318.752)
- Demande de versement de prestations à un tiers ou à une autorité qualifiée (formulaire 318.182)